

# France Relance : modification du dispositif dédié à la démat.ADS



Afin de faciliter et permettre une accélération de la constitution des dossiers de financement par les collectivités pour leur raccordement à PLAT'AU, comme souhaité par les ministres du logement, Emmanuelle Wargon, et de la transformation et de la fonction publique, Amélie de Montchalin, des modifications du dispositif de financement ont été actées.

Les collectivités pourront donc, jusqu'au 31 octobre :

- soit produire une facture à l'appui de leur demande (modalité en service depuis le mois de juin) ;
- soit produire un devis signé ou un bon de commande, la facture, devant dans ce cas, être émise **avant le 31 décembre 2021**, et transmise dans la foulée.

Le guichet sera clôturé le **31 janvier 2022**.

L'adresse du guichet ne change pas :

<https://france-relance.transformation.gouv.fr/dcd6-accompagner-les-projets-de-transformation-nu/>